

Communiqué de la SNSM de CM , juin 2016, concernant les tarifs de remorquage

A compter du 1^{er} juillet les tranches suivantes seront appliquées (barème pour un CTT) :

- Bateaux < 7 m taux horaire de 340€
- 7 m < Bateaux < 12 m taux horaire de 600 €
- Bateaux de 12 m et plus, 690 €

La première heure est indivisible, la tarification au-delà de la première heure est facturée au ¼ d'heure supplémentaire.

Le tarif pour les planches à voile et kitesurf est de 150 € et pour les véhicules nautiques à moteur et dériveurs 240 €, ces deux derniers tarifs sont forfaitaires.

Les barèmes sont les mêmes pour toutes les stations de la SNSM.

Enfin, la marge d'appréciation à la diligence des présidents pour les cas particuliers est maintenue.

Vous souhaitant de belles et sereines navigations,

Cordialement,

Jacques Bruère